

Section Inspection

**ATTESTATION D'ACCREDITATION
ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 3-1268 rév. 6**

Le Comité Français d'Accréditation atteste que :
The French Committee for Accreditation certifies that :

CONTROL NORD - CONFORM EXPERTISE
4/12 Boulevard des Belges B.P. 4077
76022 ROUEN Cedex 3
SIREN : 415109750

satisfait aux exigences de la norme : **NF EN ISO/CEI 17020:2012**
fulfils the requirements of the standard :
et aux règles d'application du Cofrac
and Cofrac rules of application
en tant qu'organisme d'inspection de type / *As an inspection body of type : A*

Un organisme de type A est un organisme fournissant exclusivement des services d'inspection de tierce partie indépendante.

A type A body is a body exclusively providing "third party" inspection services.

pour les domaines d'activités de / *for the domaine of activities of :*

AGROALIMENTAIRE / AGRI-FOOD

SERVICES / SERVICES

pour lesquelles les activités sont précisément décrites dans l'annexe technique suivante / *which activities are precisely described in the following technical annex :*

3-1268 rév. 6

et réalisées à partir d'une ou plusieurs des Implantation(s) listées dans cette annexe technique.
and performed by one or several of the Geographical unit(s) listed in this technical annex.

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *Granting date* : **18/01/2019**

Date de fin de validité / *Expiry date* : **30/11/2022**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

La Responsable du Pôle Bâtiment / Industries / Services,
Pole manager - Building / Industries / Services,

Diane JARRY

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.
This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 3-1268 Rév. 5.

This certificate cancels and replaces the certificate N° 3-1268 Rév. 5.

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac. *The Cofrac's liability applies only to the french text.*

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS
Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr

ANNEXE TECHNIQUE

N° 3-1268 rév. 6

Organisme d'inspection accrédité :

CONTROL NORD
CONFORM EXPERTISE
 4/12 Boulevard des Belges B.P. 4077
 76022 ROUEN Cedex 3

PORTEE D'ACCREDITATION

N° 8 - AGROALIMENTAIRE

Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspection (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
8.4 - Production aval	
8.4.2 - Inspections relatives à la sécurité sanitaire des aliments réalisées dans un cadre autre que réglementaire <ul style="list-style-type: none"> ➤ Inspection des activités alimentaires des points de vente de la distribution selon le référentiel Food Store 	Référentiel Food Store Quality Standard Version 1

N° 16 - SERVICES

Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspection (réglementaires, normatifs, CdC, ...)
16.1 - Tourisme	
16.1.1 - Inspections relatives au classement des hébergements touristiques marchands #	Code du tourisme Livre troisième - Titres I, II et III Loi n°2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives Loi n°2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques Décret n°2009-1650 du 23 décembre 2009 portant application de la loi n°2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques Décret n°2009-1652 du 23 décembre 2009 portant application de la loi n°2009-888 du 22 juillet 2009 de développement et de modernisation des services touristiques Décret n°2010-759 du 06 juillet 2010 portant diverses dispositions relatives au tourisme

<p>➤ Inspection des hôtels de tourisme ne nécessitant pas de visite mystère (de catégorie 1* à 3*)</p>	<p>Arrêté du 23 décembre 2009 modifié fixant les normes et la procédure de classement des hôtels de tourisme et ses annexes</p> <p>Guide de contrôle du tableau de classement hôtelier</p>
<p>➤ Inspection des hôtels de tourisme nécessitant une visite mystère (de catégorie 4* et 5*)</p>	<p>Arrêté du 23 décembre 2009 modifié fixant les normes et la procédure de classement des hôtels de tourisme et ses annexes</p> <p>Guide de contrôle du tableau de classement hôtelier</p>
<p>➤ Inspections des résidences de tourisme</p>	<p>Arrêté du 4 juin 2010 modifié fixant les normes et la procédure de classement des résidences de tourisme</p> <p>Guide de contrôle du tableau de classement des résidences de tourisme</p>
<p>➤ Inspections des terrains de camping (de catégorie "aire naturelle" et 1* à 5*)</p>	<p>Arrêté du 6 juillet 2010 modifié fixant les normes et la procédure de classement des terrains de camping</p> <p>Décret n°2014-139 du 17 février 2014 relatif au classement des terrains de camping en catégorie "aire naturelle"</p> <p>Arrêté du 17 février 2014 relatif aux prérequis au classement des terrains de camping et des parcs résidentiels de loisirs</p> <p>Arrêté du 17 février 2014 relatif aux normes et à la procédure de classement des terrains de camping en catégorie aire naturelle</p> <p>Guide de contrôle du tableau de classement des terrains de camping</p>
<p>➤ Inspections des parcs résidentiels de loisirs exploités sous régime hôteliers</p>	<p>Arrêté du 6 juillet 2010 modifié fixant les normes et la procédure de classement des parcs résidentiels de loisirs</p> <p>Arrêté du 17 février 2014 relatif aux prérequis au classement des terrains de camping et des parcs résidentiels de loisirs</p> <p>Guide de contrôle du tableau de classement des parcs résidentiels de loisirs</p>
<p>➤ Inspections des meublés de tourisme</p>	<p>Arrêté du 2 août 2010 modifié fixant les normes et la procédure de classement des meublés de tourisme</p> <p>Guide de contrôle du tableau de classement des meublés de tourisme</p>

Section Inspection

Liste des Implantations concernées par l'accréditation octroyée

IMPLANTATIONS	ADRESSE	TELEPHONE
Agence de Rouen	4/12 Boulevard des Belges B.P. 4077 76022 ROUEN Cedex 3	02.32.10.21.00

Date de prise d'effet : **18/01/2019**

Le Responsable d'Accréditation Pilote
The Pilot Accreditation Manager

Olivier CHANTREAU

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 3-1268 Rév. 5.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Siret : 397 879 487 00031 – www.cofrac.fr